

Antibiothérapie intraveineuse à domicile : audit des prescriptions et de l'administration par un prestataire de service.

S. Diamantis¹⁻⁴, M. Picard¹⁻³, K. Jidar¹, E. Chakvetadze¹, A.L. Lecapitaine¹, G. Bertrand², R. Gauzit⁴

¹Service de maladies infectieuses, CH de Melun ²PROXIMED IDF Sud, Melun ³DMG Paris ⁴OMEDIT IDF, Paris, France

Objectif : Décrire et évaluer l'adéquation de prescriptions d'antibiothérapies intraveineuses administrées à domicile par une entreprise prestataire de service.

Méthode : Analyse rétrospective des prescriptions médicales d'antibiothérapies intraveineuses à domicile prises en charge par la société PROXIMED secondairement à la prescription de médecins exerçant dans les départements du 77 et du 91 de janvier à juin 2014. Les prescriptions, molécule, posologie, durée et indication ainsi que les modalités de dilution et d'administration ont été évaluées par un médecin infectiologue.

Résultats : Sur 6 mois 116 prescriptions ont été relevées concernant 106 patients. Les molécules utilisées sont pour 51(43%) des céphalosporines de troisième génération, 31(26%) des pénicillines avec inhibiteur, 14 (12%) des carbapénèmes (6 imipinèmes et 8 ertapénèmes), 6 pénicillines, 5 aminosides, 4 vancomycines. Les antibiothérapies sont à large spectre 94 (81%) cas et présentent une activité anti pseudomonas pour 34 (29%). Le nombre d'injections quotidien était : 1 pour 49 (42%), 2 pour 25 (44%) et 3 pour 42 (36%). Une seule perfusion continue a été réalisée. Les indications étaient documentées dans 52 cas : 15 infections de PAC, 13 pneumopathies, 8 abcès, 4 infections urinaires, 2 infections osseuses. Les durées du traitement étaient de 2 à 7 jours pour 36 cas (31%), 8 à 30 jours pour 32 (27%), 6 à 8 semaines pour 10 et 3 mois pour 2 cas. Cent (86%) administrations ont été réalisées par diffuseur, 7 (6%) par perfuseur, 6 (5%) par pompe, et 3 intraveineuses directes à la seringue. L'ensemble des molécules ont été reconstituées au moment de l'injection. Le produit de dilution était systématiquement conforme. La sécurité de l'administration a été jugée adéquate dans 107 cas (92%), la prescription médicale dans 87 (75%) et l'indication de la molécule pour 38 (73%).

Conclusion : L'administration d'antibiothérapies à domicile assurée par un prestataire de service présente une sécurité d'administration satisfaisante. Cependant l'usage de molécules à large spectre, de durée prolongée et l'absence de perfusion continue optimisée évoquent un usage non encadré exposant à un risque écologique et iatrogénique. Il semble nécessaire de produire un référentiel d'usage des antibiotiques intraveineux à domicile.